



Rubrique « Protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine »

● La volonté du Conseil départemental : mieux connaître, partager, protéger

Depuis 2012, le Conseil départemental anime le suivi de la protection de la ressource en eau en s'appuyant sur l'application d'un guide de bonnes pratiques.

La presque totalité des ressources en eau dispose aujourd'hui d'un arrêté préfectoral les déclarant d'utilité publique. La mise en œuvre des prescriptions fixées par ces arrêtés marque une étape supplémentaire : un suivi attentif de ce **patrimoine d'ouvrages**, de l'évolution dans le temps de leur **productivité**, des **acteurs de ces territoires** et de **leurs pratiques** est ensuite indispensable pour préserver durablement ces ressources.



En visitant les périmètres de protection de captages d'eau potable en lien avec les collectivités responsables et en les incitant à **mettre en place des rencontres régulières** avec les acteurs de ces territoires (riverains, agriculteurs...), le Conseil départemental impulse une nouvelle dynamique de suivi des ressources en eau.

En parallèle, le SEA a produit une **fiche « synthèse »** * reprenant l'essentiel des **méthodologies et leviers disponibles pour mettre en œuvre des actions de protection de la ressource**, en particulier sur les **captages prioritaires** et/ou concernés par la présence de **métabolites de pesticides** permettant d'apporter des éléments de méthode à destination des collectivités.



**Retrouver cette fiche, ainsi que celle présentant les nouvelles solutions pour traiter les métabolites de pesticides dans les usines, dans les « documents associés » de la page web « Finistère eau potable 2050 »*

Rappel : le Décret relatif à la protection de la ressource de décembre 2020 incite à l'extension des actions préventives sur la totalité des aires d'alimentation et renforce le rôle du Maître d'ouvrage « eau potable » dans le pilotage de ces actions, en complémentarité des programmes menés par les syndicats de bassin versant.

Chiffres clés

- ✓ **60 millions de m³** d'eau potable distribués chaque année en Finistère
- ✓ 53 maîtres d'ouvrage producteurs d'eau pour **229 périmètres de protection de captage** concernant 36 prises d'eau de surface (70% de l'eau produite) et 193 champs captants d'eau souterraine
- ✓ **158 visites** techniques de périmètres de protection par le SEA
- ✓ **25 comités de suivi** dont 16 réunis au moins une fois (à la connaissance du SEA)
- ✓ Une qualité de l'eau qui s'améliore...
 - ✓ Le pourcentage de captages d'eau (destinée à la consommation humaine) protégés est passé de 21% à 95% entre 2000 et 2018
 - ✓ En parallèle, le **taux de nitrates est passé de 37 mg/l à 22 mg/l** sur la même période (source : cahier de la Misen 2020), montrant l'efficacité globale des mesures de protection mises en place pour améliorer la qualité des eaux en nitrates.
- ✓ ... mais une lutte à poursuivre contre les pollutions diffuses :
 - ✓ **18 captages prioritaires** pour lesquels la qualité de l'eau est à reconquérir
 - ✓ 79 captages (ESO) + 36 prises d'eau superficielle impactés par les métabolites de pesticides représentant **90% des finistériens alimentés**